

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.087

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 15 Octobre à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT,
Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

07 Octobre 1997

07 Octobre 1997

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes
MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjointes

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme
MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER et
SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur MOST par Monsieur LE GUEUT
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS
Madame LECOMTE-RULLIER par Monsieur CARRIE
Monsieur MUSSETTI par Monsieur CANDAU
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY

ETAIT ABSENT :

Monsieur DENIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les
travaux d'infrastructures, d'entretien et de dragage du Port
Départemental de ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par lettre du 29 Juillet 1997, Monsieur le Président du Conseil Général a souhaité connaître le détail des investissements communaux susceptibles d'être aidés par le Département pour les travaux à réaliser en 1998 au Port de ROYAN.

Le programme proposé se décompose comme suit :

I- Dépenses d'entretien - Dragages

Travaux de dragage du Port de Pêche, du Port de Plaisance, du Chenal intérieur commun, du Chenal extérieur, de la Côle des bacs.

TOTAL 150.000 m³

Ces travaux sont estimés prévisionnellement à la somme de 1.950.000 Francs H.T.

II- Travaux d'investissement

1) Extraction d'un seuil rocheux à l'entrée du nouveau Port de Plaisance pour un coût prévisionnel de 300.000 Francs H.T.

2) Création de bureaux à la criée pour un coût de 415.000 Francs H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la lettre du Conseil Général en date du 29 Juillet 1997,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1998 pour un montant estimé à 2.665.000 Francs H.T.
- de solliciter du Conseil Général l'octroi de subventions aux taux le plus élevé possible
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget pour l'exercice 1998

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Octobre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS